

REPUBLIQUE FRANCAISE


**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

17 septembre 2026

et qu'elle a été faite le

17 septembre 2026

Que le nombre des membres en
exercice est de : 49

Présents : 40

Absents suppléés : 3

Absents excusés : 6

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_09_169

Objet :

Approbation du procès-verbal du
9 juillet 2026 et désignation d'un
secrétaire de séance

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 24 septembre 2026***

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des
fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur le Président, Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M.
Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony
FALCONNET, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie LARTOT, Mme
Nathalie HONORIO Evans : M. Emmanuel BARBERET, M. Serge
CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX Fraisans : M. Sébastien HENGY,
M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique
JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Yves MATHIEU La Barre :
M. Frédéric PAILLARD La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT
Louvatang : M. Gérome FASSET Montepain : M. Maxime
CHAUVIN Montmirey-le-Château : M. Gabriel DECHARRIERE
Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Michel GRAS
Orchamps : M. Régis CHOPIN, Mme Barbara PANOUILLLOT
Ougney : M. Cédric IVANES Pagny : M. Michel GANET Plumont :
M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO, M.
Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël
TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange :
Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Alexandre BOLE, M. Yves
COINCENOT Saligney : Mme Josette LAVRY Sermange : M. Michel
BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M.
Stéphane ECARNOT

Suppléés : Courtefontaine : Mme Laetitia PANIZ Etrepigny : M.
Frédéric BREGAND Our : M. Jean-Pierre BURGSTALLER

Absents excusés : Dampierre : M. Aurélien PHILIPPE Montmirey-
la-Ville : M. Eric PERTUS Orchamps : M. Olivier DEMANDRE, Mme
Séverine POIDEVIN Serre les Moulières : M. Claude TERON
Vitreux : M. Hervé LEVY

Secrétaire de séance : Mme Aurore ROUX

Procurations de vote :

Mandants : M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS) Mme Séverine
POIDEVIN (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Barbara
PANOUILLLOT (ORCHAMPS)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h08 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2026 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- Ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Nomme Madame Aurore ROUX comme secrétaire de séance ;**
- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 9 juillet 2026.**

Le compte-rendu est joint en annexe.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérôme FASSENET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

ANNEXE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet à dix-neuf heures dix, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Jura Nord se sont réunis à la salle des fêtes de Gendrey, sous la présidence de Monsieur **Gérôme Fassenet**, Président.

Membres présents : 41

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Emmanuel BADOT Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie LARTOT Evans : M. Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX Fraisans : M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY Gendrey : M. Yves MATHIEU La Barre : M. Frédéric PAILLARD Louvatange : M. Jérôme FASSETT Montepain : M. Maxime CHAUVIN Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Michel GRAS Orchamps : M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT, Mme Séverine POIDEVIN Ougney : M. Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagney : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Rans : M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange : Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT Sermange : M. Michel BENESSION Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Vitreux : M. Hervé LEVY

Suppléés : Etrepigny : M. Frédéric BREGAND Saligney : M. Olivier PAYEN Thervay : M. Alain CHAMPONNOIS

Absents excusés : Dampierre : M. Aurélien PHILIPPE, Mme Nathalie HONORIO Fraisans : Mme Sophie NIALON La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Montmirey-le-Château : M. Gabriel DECHARRIERE Orchamps : M. Régis CHOPIN Rans : M. Jean-Louis MORLIER Serre les Moulières : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël PERES

Procurations de vote :

Mandants : Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE) M. Aurélien PHILIPPE (DAMPIERRE) Mme Sophie NIALON (FRAISANS) Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) M. Gabriel DECHARRIERE (MONTMIREY LE CHATAU) M. Jean-Louis MORLIER (RANS)

Mandataires : Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE) Mme Nathalie LARTOT (DAMPIERRE) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN) M. Jérôme FASSETT (LOUVATANGE) M. Cédric IVANES (OUGNEY) M. Raphaël TEMPESTA (RANS)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 19h10.

Avant l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Président indique qu'une présentation générale du dispositif **Natura 2000** est proposée en ouverture de séance afin de permettre aux nouveaux élus communautaires de mieux appréhender les enjeux liés à cette politique de préservation des milieux naturels.

Monsieur Michael PERES est désigné secrétaire de séance.

Présentation générale du dispositif Natura 2000

Les représentants du dispositif Natura 2000 présentent les objectifs du réseau européen de préservation de la biodiversité.
Ils rappellent que Natura 2000 vise à préserver les habitats naturels ainsi que les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire tout en conciliant les activités humaines, agricoles, forestières, touristiques et économiques.

La présentation est jointe avec le présent procès-verbal.

1. PÔLE RESSOURCES – ADMINISTRATIF, JURIDIQUE ET COMMUNICATION

a. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2026 est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

Le Conseil procède ensuite à la désignation du secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance est désigné conformément aux dispositions réglementaires.

Décision : Adopté à l'unanimité.

b. État des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

Le Président présente les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Le Conseil communautaire en prend acte.

2. PÔLE RESSOURCES – RESSOURCES HUMAINES

a. Création d'un emploi non permanent – Pôle Finances

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable du Pôle Finances, présente le projet de création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité.

Elle explique qu'une agente récemment recrutée possède des compétences particulièrement intéressantes en matière d'audit, de contrôle interne et de contrôle de gestion.

Cette dernière intervient notamment sur :

- L'analyse des bases de données financières ;
- Le contrôle interne ;
- Le contrôle de gestion ;
- Les contrôles de facturation.

Par ailleurs, le service anticipe prochainement le départ progressif à la retraite d'une agente expérimentée. Le recrutement permettra d'assurer une montée en compétences progressive et une transmission des connaissances.

Aucune question n'est soulevée.

Décision : Adopté à l'unanimité.

b. Création d'un emploi non permanent - Pôle Ressources RH

Madame Delphine FOUILLOT, DGS, présente la seconde création de poste.

Elle indique que les services RH doivent actuellement gérer entre 50 et 60 **contrats de remplacement** simultanément, ce qui représente une charge de travail très importante pour les deux gestionnaires RH.

Le recrutement permettra principalement :

- La rédaction des contrats de remplacement ;
- Le suivi administratif des recrutements temporaires ;
- Un renfort du service face aux difficultés de recrutement rencontrées dans plusieurs métiers.

Monsieur le Président précise qu'il ne s'agit pas de cinquante ou soixante agents absents mais de nombreux contrats successifs liés aux difficultés de recrutement.

Aucune autre intervention n'est formulée.

Décision : Adopté à l'unanimité.

3. PÔLE ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES ET LOISIRS

a. Adoption des tarifs du secteur Jeunes applicables à compter du 10 juillet 2026

Monsieur le Président rappelle que le développement du secteur Jeunes constitue une priorité de la Communauté de communes. Depuis sa création, les activités proposées aux adolescents étaient accessibles gratuitement.

Madame Laure VALENTIN, Vice-présidente, expose qu'il apparaît désormais nécessaire de mettre en place une participation financière des familles afin de valoriser le travail réalisé par l'animatrice du secteur Jeunes, tout en conservant une offre attractive et accessible. Elle précise que plusieurs modes de tarification ont été étudiés par la commission compétente : abonnement, forfait mensuel, paiement à la séance ou par période. Après comparaison avec les pratiques des structures voisines, il est proposé d'instaurer une tarification par demi-journée ou journée, modulée selon le quotient familial.

Cette évolution répond également aux exigences de la CAF dans le cadre de l'agrément « PS Jeunes », qui conditionne une partie des financements à l'existence d'une tarification adaptée aux revenus des familles.

Madame la Vice-présidente rappelle que le secteur Jeunes poursuit son développement avec notamment :

- L'organisation de soirées jeunes en partenariat avec le secteur Jeunes du Val d'Amour ;
- Des actions menées avec la médiathèque intercommunale ;
- Des projets construits avec Info Jeunes Jura.

L'objectif demeure de fidéliser les adolescents tout en consolidant le fonctionnement du service.

Aucune question complémentaire n'est formulée.

Décision : Adopté à l'unanimité.

b. Modification du règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Madame Régine EMBAREK CARPENTIER, Responsable du Pôle Enfance Jeunesse/Affaires scolaires et Loisirs, présente les modifications proposées au règlement intérieur.

Elle indique que ces évolutions résultent principalement :

- De la modification des modalités de facturation demandée par le comptable public ;
- De la mise à jour des horaires de fonctionnement des accueils extrascolaires ;
- De l'actualisation des informations relatives aux directions des structures, notamment les changements intervenant à la rentrée entre les accueils d'Orchamps et de Dampierre.

Elle précise par ailleurs qu'un groupe de travail sera constitué au cours des prochains mois afin de procéder à une révision plus globale du règlement intérieur.

Cette réflexion portera notamment sur :

- La distinction entre le fonctionnement des accueils de loisirs et celui du secteur Jeunes ;
- La simplification de certaines dispositions ;
- L'amélioration de la lisibilité du règlement pour les familles.

Aucune observation n'étant formulée.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Information complémentaire

Madame la Vice-présidente informe ensuite les maires qu'une rencontre sera organisée à la rentrée afin de présenter plus largement le fonctionnement du Pôle Enfance Jeunesse/Affaires scolaires et Loisirs.

Un courrier électronique a été adressé aux communes. Les élus qui ne l'auraient pas reçu sont invités à se rapprocher des services communautaires afin d'être destinataires des prochaines informations.

4. PÔLE CULTURE

a. Convention d'intégration de la bibliothèque associative de Montmirey-la-Ville au réseau intercommunal de lecture publique

Monsieur Cédric NOUET, Responsable du Pôle Culture, rappelle que, depuis l'intégration des sept nouvelles communes en 2017, une coopération existe entre le réseau intercommunal de lecture publique et la bibliothèque associative de Montmirey-la-Ville.

Au fil des années, cette coopération s'est renforcée jusqu'à permettre aujourd'hui une intégration complète de cette bibliothèque au réseau Jura Nord.

Il précise que cette évolution répond également aux objectifs fixés par la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques territoriales, qui vise à garantir un accès équitable au service public de la lecture sur l'ensemble du territoire.

L'intégration permettra notamment :

- Une adhésion unique pour les usagers du réseau ;
- Un accès harmonisé aux collections et aux services proposés ;
- Une meilleure mutualisation des ressources documentaires ;
- Une coopération renforcée entre les équipes de bénévoles et les professionnels.

Monsieur Cedric NOUET rappelle que les aspects matériels liés au bâtiment restent gérés par les communes concernées au travers d'une convention spécifique.

Aucune question n'est soulevée.

Décision : Adopté à l'unanimité.

5. PÔLE DEVELOPPEMENT – BÂTIMENTS / SERVICE TECHNIQUE

a. Etat d'avancement des opérations

Monsieur Segundo ALFONSO, Vice-président, présente un point d'étape sur les principales opérations en cours.

Futur siège administratif

Les études se poursuivent conformément au calendrier.

L'étude de sol a été réceptionnée et un forage test destiné à valider la solution géothermique doit prochainement être réalisé.

Une réflexion est également engagée avec l'association Alter Innov afin de favoriser le réemploi des matériaux et équipements présents dans le bâtiment existant.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de développement durable et de maîtrise des coûts.

ACM Ranchot (Site Galoubin)

Les études de faisabilité sont désormais achevées.

Quatre scénarios ont été étudiés.

Le scénario retenu prévoit une restructuration complète de l'intérieur du bâtiment, les différents niveaux actuels rendant impossible une réorganisation fonctionnelle satisfaisante.

Cette solution permettra d'adapter durablement le bâtiment aux besoins actuels du service.

Groupe scolaire Dammartin

Le Vice-président informe ensuite le conseil de difficultés importantes constatées sur les façades.

Des désordres affectant les panneaux de bardage présentent désormais un risque de chute.

Des mesures conservatoires ont été immédiatement prises afin de garantir la sécurité des usagers.

Un commissaire de justice ainsi qu'un expert bâtiment sont mandatés afin :

- D'établir les responsabilités ;
- D'évaluer précisément les désordres ;
- D'examiner les possibilités d'action au regard des garanties décennales.

Les investigations se poursuivent.

Confort thermique des écoles

Les travaux réalisés récemment montrent des résultats très encourageants.

La mise en place d'une climatisation dans les locaux du Multiaccueil à Fraisans permet désormais de maintenir une température comprise entre 25 et 26°C malgré les fortes chaleurs.

La pose de films solaires sur certaines façades a également permis d'abaisser la température intérieure de plusieurs degrés.

Le Président souligne que ces résultats confirment l'intérêt de privilégier des solutions de rafraîchissement passif avant d'envisager une climatisation généralisée.

Une réflexion est engagée sur plusieurs pistes :

- Installation de ventilateurs de plafond ;
- Création de points de rafraîchissement dans les bâtiments ;
- Amélioration de l'utilisation des protections solaires ;
- Ouverture nocturne sécurisée des bâtiments lorsque les conditions le permettent ;
- Poursuite de la végétalisation des cours d'école.

Il rappelle que les épisodes caniculaires imposent désormais d'adapter progressivement le patrimoine communautaire.

Plusieurs élus soulignent également l'importance de végétaliser les espaces extérieurs afin de limiter les effets des fortes chaleurs.

Le Président confirme que cette orientation est systématiquement intégrée lors des projets de rénovation ou de construction.

Groupe scolaire Orchamps

Les études de restructuration sont engagées.

Le projet comprend notamment :

- La restructuration de la restauration scolaire ;
- L'extension des accueils périscolaires ;
- Le réaménagement de la cour ;
- Le traitement des problèmes structurels du préau.

Perspectives

Le Président informe enfin le Conseil qu'il proposera prochainement le recours à une Société Publique Locale (SPL) afin d'assurer le pilotage des importantes opérations immobilières programmées sur le territoire.

Cette solution permettra de bénéficier d'un accompagnement technique renforcé pour les futurs projets de construction et de rénovation (Pôle de la Vallée de l'Ognon / Pôle scolaire Fraisans).

Le Conseil prend acte de cette présentation.

6. PÔLE DEVELOPPEMENT – ECONOMIE/TOURISME

a. Approbation des projets de promesses unilatérales d'achat par substitution et autorisation donnée au Président de les signer

Monsieur le Président présente les projets de promesses unilatérales d'achat par substitution concernant plusieurs parcelles destinées à permettre l'implantation d'activités économiques sur le territoire communautaire.

Il rappelle que cette procédure permet à la Communauté de Communes de sécuriser les acquisitions foncières nécessaires au développement économique avant leur rétrocession aux entreprises porteuses des projets.

Les élus sont informés des modalités juridiques de ces acquisitions ainsi que des garanties apportées aux différentes parties.

Aucune observation particulière n'est formulée.

Décision : Adopté à l'unanimité.

b. Attribution d'une Aide à l'Investissement des Entreprises (AIE) à l'entreprise DMG

Monsieur le Président présente la demande d'aide déposée par l'entreprise **DMG** dans le cadre de travaux destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales sur son site.

Il rappelle que ce dispositif communautaire a pour objectif d'accompagner les entreprises dans leurs investissements participant à leur développement et à l'amélioration de leurs performances environnementales.

Après présentation du dossier et de son instruction, il est proposé d'accorder l'aide sollicitée.

Aucune question n'étant soulevée,

Décision : Adopté à l'unanimité.

7. PÔLE DEVELOPPEMENT – ASSAINISSEMENT

a. Délégation de service public pour l'assainissement collectif – Rapport annuel du délégataire – Exercice 2025

Monsieur le Président rappelle que la gestion du service public de l'assainissement collectif est confiée, depuis le 1er janvier 2022, à la société SOGEDO dans le cadre d'une délégation de service public.

Les représentants de SOGEDO présentent le rapport annuel portant sur l'exercice 2025.

Ils détaillent notamment :

- L'organisation du service ;
- Les moyens humains mobilisés ;
- Les interventions réalisées sur les réseaux ;
- Les opérations de curage et d'entretien ;
- Les travaux de renouvellement ;
- Les performances du réseau ;
- Les données relatives aux abonnés et aux volumes traités ;
- Les résultats financiers du contrat.

Il est notamment indiqué que plus de cinq kilomètres de réseaux ont été curés au cours de l'année et que le taux de renouvellement du réseau communautaire demeure supérieur à la moyenne nationale.

Les représentants de SOGEDO soulignent également que le contrat reste déficitaire en raison de la forte augmentation du coût de l'énergie, particulièrement pénalisante pour les installations d'assainissement.

Monsieur le Président remercie les équipes de SOGEDO pour leur implication et souligne la qualité du partenariat engagé depuis le transfert de compétence.

Il indique que la collectivité est globalement satisfaite du niveau de service rendu aux usagers.

Débat

Plusieurs élus interviennent au sujet du coût de l'assainissement et de l'évolution des investissements.

Un échange s'engage également sur les différences entre assainissement collectif et non collectif, certains élus rappelant que les habitants équipés d'installations individuelles supportent seuls les coûts de mise aux normes.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes applique la réglementation nationale et qu'il n'est plus possible d'accorder des aides directes aux particuliers pour ce type de travaux. Il indique toutefois que cette situation mériterait une évolution législative afin de permettre un meilleur accompagnement financier des propriétaires.

Décision : Adopté à l'unanimité.

b. Délégation de service public pour l'assainissement non collectif – Rapport annuel du délégataire – Exercice 2025

Les représentants de SOGEDO présentent ensuite le rapport annuel relatif au SPANC.

Le rapport fait état notamment :

- Des contrôles de conception réalisés ;
- Des contrôles de bonne exécution ;
- Des diagnostics réalisés lors des ventes immobilières ;
- Des contrôles périodiques de bon fonctionnement ;
- De la situation financière du service.

Les intervenants rappellent les obligations réglementaires applicables aux propriétaires d'installations non conformes.

Débat

Plusieurs maires regrettent de ne pas disposer d'informations suffisantes sur les installations présentant des dysfonctionnements sur leur commune.

Ils souhaitent pouvoir être mieux associés au suivi des situations les plus sensibles.

Les représentants de SOGEDO rappellent les contraintes liées au respect du RGPD et à la protection des données personnelles.

Monsieur le Président propose qu'une réflexion soit engagée afin de définir les modalités permettant d'informer les maires dans le respect de la réglementation.

Il rappelle également que la sensibilisation des propriétaires demeure le principal levier d'amélioration et que les contrôles périodiques participent à cette démarche.

Décision : Adopté à l'unanimité.

8. PÔLE DEVELOPPEMENT – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

a. Rapport moral du Pays Dolois – Pays de Pasteur – Exercice 2025

Monsieur le Président présente le rapport moral du Pays Dolois – Pays de Pasteur pour l'exercice 2025.

Il rappelle les principales actions conduites au cours de l'année en matière de développement territorial, d'ingénierie de projets et d'accompagnement des collectivités.

Aucune remarque particulière n'étant formulée.

Décision : Adopté à l'unanimité.

b. Rapport d'activité du Conseil de Développement – Exercice 2025

Le rapport d'activité du Conseil de Développement est ensuite présenté.

Les actions conduites au cours de l'année ainsi que les avis rendus par cette instance consultative sont rappelées.

Décision : Adopté à l'unanimité.

9. PÔLE DEVELOPPEMENT – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

a. Avis sur le type d'usage futur du site de méthanisation de Mutigney – SAS Chassey Énergie

Monsieur le Président rappelle le contexte réglementaire relatif aux installations de méthanisation.

Le Conseil est invité à émettre un avis concernant le type d'usage futur du site exploité par la SAS Chassey Énergie sur la commune de Mutigney.

Décision : Adopté à l'unanimité.

b. Avis sur le type d'usage futur du site de méthanisation de Gendrey – SAS Agri Énergie des Collines

Madame Laure VALENTIN, Vice-présidente, présente ensuite le dossier relatif au site de méthanisation situé sur la commune de Gendrey.

Les caractéristiques du projet sont rappelées ainsi que les incidences attendues sur le territoire.

Décision : Adopté à l'unanimité.

10. QUESTIONS DIVERSES

Les élus échangent néanmoins sur plusieurs sujets d'actualité concernant :

- Les fortes chaleurs et l'adaptation des bâtiments publics ;
- Les investissements à venir dans les établissements scolaires ;
- Les perspectives d'évolution des compétences communautaires.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil communautaire pour leur participation et lève la séance à 21h05.

Le Président,
Gérôme Fassenet



Le Secrétaire de séance,
Michaël PERES